

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ASS FRANCE VICTIMES NORD FRANCHE COMTE

15 rue de la petite Hollande
25200 MONTBELIARD

APE : 9499Z
Siret : 38358751600105

EXCO P2B AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de DIJON

25200 MONTBELIARD

Tél. : 0972612816

Fax :

Courriel : p2baudit@exco.fr

Monsieur Pierre BURNEL - Expert-Comptable associé

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Rapport de présentation des comptes annuels	3
Bilan	5
Compte de Résultat	13
Annexe	19

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels

Rapport de présentation des comptes annuels

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FRANCE VICTIMES NORD FRANCHE COMTE relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	724 660
Total des ressources	10 950
Résultat net comptable (Excédent)	55 680

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes à l'exception de :

Fait à MONTBELIARD

Le 29/04/2024

Monsieur Pierre BURNEL
EXPERT COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 484	5 484		474
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind				
Autres immobilisations corporelles	91 275	68 072	23 202	24 151
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	20 000		20 000	20 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 106		1 106	390
Comptes de liaison				
ACTIF IMMOBILISE	117 864	73 556	44 308	45 015
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnemen				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	6 154		6 154	5 139
Autres créances	17 503		17 503	15 769
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	656 464		656 464	618 789
Charges constatées d'avance	230		230	
ACTIF CIRCULANT	680 351		680 351	639 697
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL BILAN ACTIF	798 216	73 556	724 660	684 712

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
BILAN PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	300 271	211 553
Report à nouveau	20 824	20 824
RESULTAT DE L'EXERCICE	55 680	88 719
FONDS PROPRES	376 775	321 095
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Comptes de liaison		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	376 775	321 095
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	100 457	83 927
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 457	83 927
Fonds dédiés sur subventions	31 000	44 867
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	31 000	44 867
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	5 784	24 159
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 784	24 159
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 531	16 550
Dettes fiscales et sociales	74 324	137 771
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	84 745	22 300
Produits constatés d'avance	31 043	34 043
DETTES	216 427	234 823
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL BILAN PASSIF	724 660	684 712

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Logiciels	5 483,80		5 483,80	5 483,80
280500 - Amort logiciels		5 483,80	-5 483,80	-5 009,77
	5 483,80	5 483,80		474,03
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Installations generales	13 880,14		13 880,14	11 978,10
218300 - Mat.bureau informatique	55 190,04		55 190,04	45 165,01
218310 - Matériel	3 891,60		3 891,60	6 072,00
218410 - Mobilier	18 312,74		18 312,74	17 413,74
281810 - Amort instal. generales		8 044,45	-8 044,45	-5 419,73
281830 - Amort mat.bureau inform		39 221,85	-39 221,85	-30 679,28
281831 - Amorts Matériel		3 797,91	-3 797,91	-3 901,82
281841 - Amortissement mobilier		17 007,97	-17 007,97	-16 476,67
	91 274,52	68 072,18	23 202,34	24 151,35
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés				
271000 - Titres immobilisés (droit propriété)	20 000,00		20 000,00	20 000,00
	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Autres immobilisations financières				
275000 - Depots et cautionnements	1 106,00		1 106,00	390,00
	1 106,00		1 106,00	390,00
ACTIF IMMOBILISE	117 864,32	73 555,98	44 308,34	45 015,38
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
411000 - Usagers-organ.prise chge	4 464,33		4 464,33	1 989,33
418100 - Clients - factures a etablir	1 690,00		1 690,00	3 149,94
	6 154,33		6 154,33	5 139,27
Autres créances				
401000 - Fournisseurs				30,40
421000 - Personnel remunerat.dues				41,39
441000 - Etat - subvention a recevoir	13 275,00		13 275,00	
441100 - Subv.fonct.a recevoir	2 000,00		2 000,00	1 000,00
468700 - Médiations à recevoir				14 697,00
468710 - Produits à recevoir	2 228,00		2 228,00	
	17 503,00		17 503,00	15 768,79
Divers				
Disponibilités				
512005 - CAISSE EPARGNE C/00441130491	788,21		788,21	11,20
512010 - CAISSE EPARGNE C/20448260130	283 320,01		283 320,01	286 031,96
512100 - CE CPTÉ PRINCIPAL N°801872148	23 747,90		23 747,90	18 002,91
512110 - CE LIVRET A C/07518762533	80 635,19		80 635,19	79 335,00
512120 - CEFC Cpte 08006367468-02	12 250,27		12 250,27	13 510,27
512200 - CE CPTÉ MEDIATION N°00953858	89 023,56		89 023,56	7 678,63
512300 - CE MSAP C/00321951732	34 018,97		34 018,97	63 266,05
512800 - CAT Cefc	130 000,00		130 000,00	150 000,00

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
518700 - Interets courus a recev.	2 513,88		2 513,88	760,00
530000 - Caisse Montbéliard	9,38		9,38	9,38
530100 - Caisse Vesoul	156,26		156,26	183,52
	656 463,63		656 463,63	618 788,92
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatees avance	230,40		230,40	
	230,40		230,40	
ACTIF CIRCULANT	680 351,36		680 351,36	639 696,98
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL BILAN ACTIF	798 215,68	73 555,98	724 659,70	684 712,36

Bilan détaillé

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
BILAN PASSIF		
Autres réserves		
106830 - Reserves	58 105,57	58 105,57
106880 - Reserves recommandees	242 165,78	153 447,05
	300 271,35	211 552,62
Report à nouveau		
110000 - Report a nouveau	20 823,65	20 823,65
	20 823,65	20 823,65
RESULTAT DE L'EXERCICE	55 680,27	88 718,73
FONDS PROPRES	376 775,27	321 095,00
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	376 775,27	321 095,00
Provisions pour charges		
158000 - Provisions pour risques et charges	79 592,56	61 000,00
158800 - Provisions pour charges diverses	20 864,68	22 926,91
	100 457,24	83 926,91
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 457,24	83 926,91
Fonds dédiés sur subventions		
194000 - Fonds dedies	14 000,00	21 500,00
194700 - Fonds dedies s/devolution	17 000,00	23 367,15
	31 000,00	44 867,15
FONDS DEDIES	31 000,00	44 867,15
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
164110 - Emprunt CE 29 000 €		9 705,42
164120 - Emprunt CE 26 000 €	5 784,42	14 454,06
	5 784,42	24 159,48
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 784,42	24 159,48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	14 050,74	5 569,73
408100 - Factures non parvenues	6 480,00	10 980,00
	20 530,74	16 549,73
Dettes fiscales et sociales		
427000 - Personnel oppositions	49,14	
428200 - Provision congés payés	27 134,98	27 285,33
428600 - Personnel charges a payer		50 000,00
431000 - Securite sociale	15 607,00	11 761,00
437210 - Mutuelle MGEN Istya	2 373,51	1 795,03
437300 - Caisses retraite AG2R La Mondiale	1 894,72	1 145,86
437310 - Caisses prevoyance	2 443,48	1 907,02
438200 - Provision charges cp	10 853,99	10 914,13
438600 - Charges sociales a payer		25 000,00
442100 - Prélèvements à la source (IR)	766,00	746,00
447110 - Taxe sur les salaires	8 824,00	3 817,00
447130 - Partic.formation continue	4 377,00	3 400,00
	74 323,82	137 771,37
Autres dettes		
467110 - Créiteurs divers	942,36	942,36
467203 - Reverst victimes 20289101	11 807,36	13 067,36
467205 - Contribution Citoyenne 90	51 255,34	5 890,00

Bilan détaillé

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
467206 - Contribution Citoyenne 70	11 860,00	2 400,00
467207 - Contribution Citoyenne 25	8 376,15	
468610 - Charges a payer	504,00	
	84 745,21	22 299,72
Produits constatés d'avance		
487000 - Produits constatés avance	31 043,00	34 043,00
	31 043,00	34 043,00
DETTES	216 427,19	234 823,30
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL BILAN PASSIF	724 659,70	684 712,36

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Compte de Résultat

Compte de Résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	10 950	26 926
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	630 118	648 099
Reprises et Transferts de charge	89 351	75 816
Cotisations		104
Autres produits	4	9
Produits d'exploitation	730 423	750 954
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	157 886	131 573
Impôts et taxes	22 281	10 058
Salaires et Traitements	402 402	385 345
Charges sociales	108 993	103 434
Amortissements et provisions	37 785	34 081
Autres charges	50	
Charges d'exploitation	729 397	664 490
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 027	86 464
Opérations faites en commun		
Produits financiers	9 128	2 702
Charges financières	32	91
Résultat financier	9 096	2 611
RESULTAT COURANT	10 122	89 075
Produits exceptionnels	35 803	1 149
Charges exceptionnelles	4 112	1 505
Résultat exceptionnel	31 691	-356
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées	13 867	
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	55 680	88 719
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat	8 000	8 000
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits	8 000	8 000
Secours en nature	8 000	8 000
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges	8 000	8 000

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue						
704100 - Mediations 25	306,00	0,05			306,00	
704101 - Mediations 70	5 508,00	0,86	16 452,00	2,44	-10 944,00	-66,52
708000 - Interventions	1 690,00	0,26			1 690,00	
708300 - Locations diverses			7 324,02	1,08	-7 324,02	-100,00
708800 - Aut.pdts. annexes Interventions	3 446,39	0,54	3 149,94	0,47	296,45	9,41
	10 950,39	1,71	26 925,96	3,99	-15 975,57	-59,33
Subventions d'exploitation						
742500 - Subv. PJJ	37 252,00	5,81	9 209,00	1,36	28 043,00	304,52
742501 - Subv. CD 70	6 500,00	1,01	6 500,00	0,96		
742502 - Subv. CD 25	23 000,00	3,59			23 000,00	
742503 - Subv. CD 90	9 500,00	1,48	9 300,00	1,38	200,00	2,15
742504 - Subv. DDET-SPP	17 000,00	2,65	17 000,00	2,52		
742505 - Subv. FIPD - ISCG	35 000,00	5,46	40 000,00	5,92	-5 000,00	-12,50
742520 - Subv. FIPD 90	19 200,00	3,00			19 200,00	
742530 - Subv. FIPD 70	8 000,00	1,25			8 000,00	
742550 - Subvention CAF			8 000,00	1,18	-8 000,00	-100,00
742800 - Subv. PMA	29 000,00	4,52	29 000,00	4,30		
742850 - Subv. SPIP-JR	5 000,00	0,78			5 000,00	
742900 - Subv. FIPD 25	53 100,00	8,28	87 125,00	12,90	-34 025,00	-39,05
743000 - Subv. etat justice	310 766,00	48,48	365 119,00	54,08	-54 353,00	-14,89
744002 - Subv. EFS Montbéliard	38 000,00	5,93	41 846,00	6,20	-3 846,00	-9,19
744003 - Subv. EFS Sochaux	35 000,00	5,46	30 000,00	4,44	5 000,00	16,67
744011 - Subvention hericourt	2 000,00	0,31	2 000,00	0,30		
744021 - Subvention lure			1 000,00	0,15	-1 000,00	-100,00
744031 - Subv. Luxeuil les bains	800,00	0,12	1 000,00	0,15	-200,00	-20,00
744041 - Subv. Mairie Gray	1 000,00	0,16	1 000,00	0,15		
	630 118,00	98,29	648 099,00	96,00	-17 981,00	-2,77
Reprises et Transferts de charge						
781500 - Rep.prov.pour risques et charges	7 300,00	1,14	37 421,92	5,54	-30 121,92	-80,49
791000 - Transferts de charges			500,79	0,07	-500,79	-100,00
791100 - Transfert charges IJ prévoyance			661,68	0,10	-661,68	-100,00
791102 - Aides ASP FS 25200 Mtb	32 431,71	5,06	34 218,71	5,07	-1 787,00	-5,22
791104 - Aides ASP FS 25600 Sochaux	28 699,19	4,48	1 514,26	0,22	27 184,93	NS
791105 - Aides ASP MONTBELIARD	18 692,56	2,92			18 692,56	
791200 - Transfert charges formations	2 228,00	0,35	1 499,00	0,22	729,00	48,63
	89 351,46	13,94	75 816,36	11,23	13 535,10	17,85
Cotisations						
756100 - Dons			104,00	0,02	-104,00	-100,00
			104,00	0,02	-104,00	-100,00
Autres produits						
758000 - Pdts divers de gestion	3,54		8,92		-5,38	-60,31
	3,54		8,92		-5,38	-60,31
Produits d'exploitation	730 423,39	113,94	750 954,24	111,23	-20 530,85	-2,73
Autres achats non stockés et charges externes						
606111 - Gaz FV70	1 214,01	0,19			1 214,01	
606113 - Electricite/Gaz FV90			187,70	0,03	-187,70	-100,00
606120 - Electricite FV25	1 267,66	0,20	976,27	0,14	291,39	29,85
606121 - Electricite FV70	823,66	0,13	663,54	0,10	160,12	24,13
606300 - Fourn.petit equip. FV25	6 894,26	1,08	871,12	0,13	6 023,14	691,42
606301 - Fourn.petit equip. FV70	204,22	0,03	275,97	0,04	-71,75	-26,00
606304 - Fourn.petit équip FS	949,20	0,15			949,20	

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
606400 - Fourn.administratives FV25	1 161,92	0,18	1 061,67	0,16	100,25	9,44
606401 - Fourn.administratives FV70			207,16	0,03	-207,16	-100,00
606403 - Fourn.administratives FV90			18,00		-18,00	-100,00
613200 - Locations immobilières FV25	20 500,65	3,20	28 758,66	4,26	-8 258,01	-28,71
613203 - Locations immobilières FV90	3 022,01	0,47	4 680,00	0,69	-1 657,99	-35,43
613204 - Locations immobilières FS			700,00	0,10	-700,00	-100,00
613510 - Location de matériel	561,60	0,09	561,60	0,08		
613512 - Location photocopieur FV25	4 312,65	0,67	5 712,49	0,85	-1 399,84	-24,50
613513 - Location photocopieur FV90	1 685,30	0,26	1 594,40	0,24	90,90	5,70
614000 - Charges locatives	4 058,55	0,63	1 053,52	0,16	3 005,03	285,24
615200 - Ent.repar.biens immobilier FV25	1 762,02	0,27			1 762,02	
615502 - Ent rep mat bureau FV25	5 744,00	0,90	-6 262,40	-0,93	12 006,40	-191,72
615503 - Ent. rep. mat bureau FV90	312,00	0,05			312,00	
615600 - Maintenance FV25	12 049,20	1,88	12 841,76	1,90	-792,56	-6,17
615601 - Maintenance FV70	217,20	0,03	601,20	0,09	-384,00	-63,87
615602 - Maintenance FS	228,00	0,04			228,00	
615700 - Entretien des locaux	3 378,51	0,53			3 378,51	
616100 - Assurances	827,10	0,13	760,00	0,11	67,10	8,83
618100 - Documentation	228,00	0,04	228,00	0,03		
621100 - Personnel extérieur	404,95	0,06	300,00	0,04	104,95	34,98
621200 - Rémunérations des médiateurs	2 520,00	0,39			2 520,00	
622600 - Honoraires	26 101,28	4,07	21 297,94	3,15	4 803,34	22,55
622620 - Honoraires Avocats			4 800,00	0,71	-4 800,00	-100,00
622633 - Honoraires CAC	5 210,00	0,81	6 150,00	0,91	-940,00	-15,28
623400 - Cadeaux	2 290,90	0,36	2 540,06	0,38	-249,16	-9,81
623600 - Brochures dépliants	1 492,80	0,23			1 492,80	
625100 - Déplacements FV25	13 429,35	2,09	9 623,77	1,43	3 805,58	39,54
625101 - Déplacements FV70	4 816,22	0,75	3 862,46	0,57	953,76	24,69
625102 - Déplacement FS	2 135,11	0,33	867,38	0,13	1 267,73	146,16
625103 - Déplacements FV90	3 755,44	0,59	2 244,59	0,33	1 510,85	67,31
625700 - Receptions FV25	2 669,78	0,42	820,68	0,12	1 849,10	225,31
626100 - Affranchissements FV25	631,29	0,10	1 082,33	0,16	-451,04	-41,67
626101 - Affranchissements FV70	547,52	0,09	348,00	0,05	199,52	57,33
626103 - Affranchissements FV90	15,16				15,16	
626200 - Telephone FV25	9 765,74	1,52	2 977,08	0,44	6 788,66	228,03
626201 - Telephone FV70	1 841,88	0,29	36,00	0,01	1 805,88	NS
626202 - Telephone FS	2 386,32	0,37			2 386,32	
626203 - Telephonie FV90	2 351,24	0,37	1 177,02	0,17	1 174,22	99,76
626300 - Frais accès fibre Optique	94,90	0,01	13 613,80	2,02	-13 518,90	-99,30
627600 - Locations de coffres	119,88	0,02			119,88	
627800 - Aut.frais et commissions	1 055,56	0,16	925,02	0,14	130,54	14,11
628100 - Cotisations	380,00	0,06	1 170,35	0,17	-790,35	-67,53
628300 - Frais télésurveillance	2 469,18	0,39	2 245,36	0,33	223,82	9,97
	157 886,22	24,63	131 572,50	19,49	26 313,72	20,00
Impôts et taxes						
631100 - Taxe sur les salaires	12 324,00	1,92	3 817,00	0,57	8 507,00	222,87
633300 - Formation professionnelle	9 957,13	1,55	6 240,52	0,92	3 716,61	59,56
	22 281,13	3,48	10 057,52	1,49	12 223,61	121,54
Salaires et Traitements						
641000 - Remunerations personnel	452 609,82	70,60	355 144,94	52,60	97 464,88	27,44
641200 - Conges payes	-150,35	-0,02	4 067,75	0,60	-4 218,10	-103,70
641300 - Primes et gratifications	-50 000,00	-7,80	21 875,00	3,24	-71 875,00	-328,57

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
641400 - Indemnités et avantages	-57,92	-0,01	-1 699,52	-0,25	1 641,60	-96,59
641600 - Licenciement			5 957,13	0,88	-5 957,13	-100,00
	402 401,55	62,77	385 345,30	57,08	17 056,25	4,43
Charges sociales						
645100 - Cotis. urssaf	70 143,63	10,94	47 150,82	6,98	22 992,81	48,76
645200 - Cotis. aux mutuelles	5 133,55	0,80	5 033,44	0,75	100,11	1,99
645300 - Cotis. retraite	21 782,87	3,40	14 416,42	2,14	7 366,45	51,10
645310 - Cotis. prevoyance	6 046,57	0,94	4 521,18	0,67	1 525,39	33,74
645400 - Cotis. assedic	19 009,57	2,97	14 762,86	2,19	4 246,71	28,77
645800 - Charges sur congés payés	-60,14	-0,01	1 302,85	0,19	-1 362,99	-104,62
647000 - Autres charges sociales	-25 000,00	-3,90	10 937,50	1,62	-35 937,50	-328,57
647500 - Médecine du travail	2 851,20	0,44	2 613,38	0,39	237,82	9,10
648000 - Autres charges personnel			45,59	0,01	-45,59	-100,00
648700 - Formation du personnel	8 265,65	1,29	2 250,00	0,33	6 015,65	267,36
648703 - Formation du personnel aav90	820,00	0,13	400,00	0,06	420,00	105,00
	108 992,90	17,00	103 434,04	15,32	5 558,86	5,37
Amortissements et provisions						
681110 - Dot.amt immo incorporelle	474,03	0,07	1 648,53	0,24	-1 174,50	-71,25
681120 - Dot.amt.immo corporelles	13 480,32	2,10	11 432,32	1,69	2 048,00	17,91
681500 - Dot.prov.pour risques	23 830,33	3,72	21 000,00	3,11	2 830,33	13,48
	37 784,68	5,89	34 080,85	5,05	3 703,83	10,87
Autres charges						
658000 - Charges diverses gestion	50,41	0,01			50,41	
	50,41	0,01			50,41	
Charges d'exploitation	729 396,89	113,78	664 490,21	98,42	64 906,68	9,77
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 026,50	0,16	86 464,03	12,81	-85 437,53	-98,81
Produits financiers						
768000 - Produits financiers	9 127,67	1,42	2 702,34	0,40	6 425,33	237,77
	9 127,67	1,42	2 702,34	0,40	6 425,33	237,77
Charges financières						
661160 - Intérêts sur emprunts et dettes	31,38		78,95	0,01	-47,57	-60,25
661600 - Intérêts bancaires	0,33		12,27		-11,94	-97,31
	31,71		91,22	0,01	-59,51	-65,24
Résultat financier	9 095,96	1,42	2 611,12	0,39	6 484,84	248,35
RESULTAT COURANT	10 122,46	1,58	89 075,15	13,19	-78 952,69	-88,64
Produits exceptionnels						
772000 - Produits exerc. antérieurs	35 803,02	5,58	1 149,06	0,17	34 653,96	NS
	35 803,02	5,58	1 149,06	0,17	34 653,96	NS
Charges exceptionnelles						
671000 - Charg.excep.oper.gestion	3 787,20	0,59			3 787,20	
672000 - Charges exerc antérieurs	30,40		1 505,48	0,22	-1 475,08	-97,98
675200 - VNC	294,76	0,05			294,76	
	4 112,36	0,64	1 505,48	0,22	2 606,88	173,16
Résultat exceptionnel	31 690,66	4,94	-356,42	-0,05	32 047,08	NS
Report des ressources non utilisées						
789400 - Reprise sur fonds dédiés	7 500,00	1,17			7 500,00	
789700 - Reprise sur dévolution	6 367,15	0,99			6 367,15	
	13 867,15	2,16			13 867,15	
EXCEDENT OU DEFICIT	55 680,27	8,69	88 718,73	13,14	-33 038,46	-37,24

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
870000 - Bénévolat charges supplétives	8 000,00		8 000,00			
	8 000,00		8 000,00			
Total des produits	8 000,00		8 000,00			
Secours en nature						
860000 - Bénévolat charges supplétives	8 000,00		8 000,00			
	8 000,00		8 000,00			
Total des charges	8 000,00		8 000,00			

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Subventions d'exploitation	x		
- Concours publics et subventions	x		
- Résultat financier	x		
- Eléments exceptionnels	x		
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs	x		
- Rémunération des dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Contributions volontaires	x		
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Suivi des subventions affectées		x	
- Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	
- Compte de résultat par origine et destination		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FRANCE VICTIMES NORD FRANCHE COMTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 724 660 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 55 680 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/04/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le rôle de France Victimes Nord Franche-Comté est bien entendu de répondre aux victimes d'infractions pénales en demande d'aide mais également d'offrir un service d'accueil de proximité facilitant ainsi les démarches en permettant le passage du silence à l'expression d'un vécu. Toute personne victime d'une infraction ne réagit pas de la même manière. Certaines vont se replier sur elles-mêmes et d'autres vont au contraire chercher un contact, une aide, un soutien.

Bureau d'aide aux victimes au tribunal judiciaire : une information pratique est délivrée aux victimes sur le fonctionnement judiciaire et les procédures en cours les concernant :

Elles sont informées à l'occasion de tout traitement d'urgence (comparution immédiate par exemple).

Elles sont renseignées de façon rapide et fiable sur le déroulement de la procédure pénale.

Elles sont orientées systématiquement vers le dispositif d'indemnisation auquel elles peuvent prétendre.

Elles peuvent être accompagnées aux audiences à leur demande.

Une écoute :

Une victime peut avoir besoin de plusieurs formes d'aide. Une écoute, un soutien, un accompagnement juridique tout au long de la procédure, un soutien psychologique ou une orientation vers un professionnel spécialisé. La mission de France Victimes Nord Franche-Comté est rendue possible grâce à une équipe alliant des compétences juridiques et psychologiques et une capacité d'écoute des personnes reçues.

Un accompagnement :

Les victimes peuvent être prise en charge lors des permanences de France Victimes Nord Franche-Comté et elles sont accompagnées dans leurs démarches tout au long du processus judiciaire. Les juristes assermentés qui accueillent les victimes au sein des Bureaux d'Aide aux Victimes peuvent accompagner les victimes aux audiences pour les soutenir et leur donner des informations sur le déroulé du procès, sans représenter une partie ce qui est le rôle des avocats.

Moyens mis en oeuvre :

Téléphone grave danger (TGD) : en application de l'article 41-3-1 du CPP le dispositif vise à assurer une protection et une prise en charge globale de la victime bénéficiaire. France Victimes Nord Franche-Comté est chargée de recevoir et de centraliser en concertation avec le Parquet, les situations qui lui sont signalées par les professionnels du ressort (intervenants sociaux, police, gendarmerie, psychologues, professionnels de santé, associations « spécialisées »).

Bracelet anti-rapprochement (BAR) :

Le décret numéro 2020-1161 du 23 septembre 2020 met en place le bracelet anti-rapprochement. Ce décret et pris en application de la loi Pradié du 28 septembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille, le BAR est un dispositif permettant d'assurer le contrôle à distance du conjoint ou ex-conjoint violent. En pratique le dispositif anti-rapprochement, en lien avec un téléopérateur, assure la géolocalisation de l'auteur par la pose d'un bracelet à sa cheville ou son poignet, et de la victime qui se voit attribuer un boîtier qu'elle doit conserver sur elle en permanence. Ce dispositif vient en complément du dispositif téléphone grave danger (TGD) et il fonctionnera comme tel jusqu'à la pose du bracelet de l'auteur. Une alerte sera ainsi enclenchée si l'auteur se rapproche de la victime en franchissant une zone définie par le juge. France Victimes Nord Franche-Comté est chargée de la pédagogie de la mesure et

Règles et méthodes comptables

du suivi de la procédure pour les victimes.

Evaluation personnalisée des victimes (EVVI) : conformément à la directive européenne du 25/10/2012, la loi du 17/08/2015 a introduit un article 10-5 dans le code de procédure pénale qui dispose que les victimes font l'objet d'une évaluation personnalisée, afin de déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la procédure pénale. France Victimes Nord Franche-Comté est chargée de procéder à l'évaluation qu'elle remet au parquet ou au juge d'instruction.

Permanences d'aide aux victimes : France Victimes Nord Franche-Comté assure des permanences de proximité sur les ressorts des tribunaux judiciaires de Montbéliard, Vesoul et Belfort

Prise en compte des victimes d'attentats : France Victimes Nord Franche-Comté est référent attentat au titre du ministère de la justice. En cas d'attentat, le Parquet prend attache avec le référent pour se rendre sur le lieu qu'il lui indique. Notre rôle consiste à participer à la cellule d'information et d'accueil des familles. Par la suite nous prenons en charge les victimes impliquées dans le cadre de l'instruction du pôle anti-terroriste de Paris et nous nous assurons que les victimes sont inscrites sur la liste unique des victimes (LUV). Nous nous chargeons d'aider les victimes dans le cadre des procédures d'indemnisation auprès du FGTI et nous nous mettons en lien avec l'ONAC, la CPAM et pôle emploi (en cas de besoin). Un suivi psychologique est proposé systématiquement aux victimes sans limitation de durée dans ce cadre précis. Les services France Victimes de l'Est ont mis en place un protocole de collaboration visant à mutualiser leurs moyens en tant que de besoin.

Prise en compte des victimes d'accidents collectifs : sur saisine du Parquet, France Victimes Nord Franche-Comté est appelée à participer à la cellule d'accueil des familles et à accompagner les victimes directes et indirectes tout au long du processus judiciaire ou assurantiel. Un soutien psychologique est proposé.

Prise en compte des sinistrés de catastrophes naturelles majeures : A l'aune des expériences passées (Saint Martin, inondations de l'Aude, inondations Seine et Marne...) des réunions d'information sont organisées par France Victimes Nord Franche-Comté de manière à recueillir les besoins des sinistrés et faciliter les démarches administratives et assurantielles afin de recréer du lien social.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Déménagement des locaux de la CPAM de Montbéliard vers des locaux NEOLIA au 15 rue de la petite Hollande à Montbéliard en date du 16/04/2023 permettant ainsi de réduire ses charges locatives de + de moitié. Le loyer mensuel passe de 2 314,54 euros à 1 106,54 euros.

Fermeture des locaux de Belfort en août 2023

Résiliation du contrat de leasing du copieur pour un achat en immobilisation chez Plein Ciel

La contribution citoyenne :

A la suite de la loi 2021-401 du 8 avril 2021 améliorant l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale, FVNFC a signé le 4 octobre 2021 la première convention sur la cour d'appel de Besançon relative à la mise en œuvre de l'alternative aux poursuites appelée contribution citoyenne. La convention avec le parquet de Vesoul a été signée le 23 février 2022 et enfin celle de Montbéliard a été signée le 5 avril 2023.

L'article 41-1 du code de procédure pénale dispose que : s'il lui apparaît qu'une telle mesure est susceptible d'assurer la réparation du dommage causé à la victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction ou de contribuer au reclassement de l'auteur des faits, le procureur de la République peut, préalablement à sa décision sur l'action publique, directement ou par l'intermédiaire d'un officier de police judiciaire, d'un délégué ou d'un médiateur du procureur de la République :

10° Demander à l'auteur des faits de s'acquitter d'une contribution citoyenne auprès d'une association d'aide aux victimes mentionnée aux articles 10-2 et 41 du présent code du ressort du tribunal judiciaire ou, à défaut, de la cour d'appel. Le montant de cette contribution, qui ne peut excéder le montant prévu au premier alinéa de l'article 131-13 du code pénal, est fixé par le procureur de la République en fonction de la gravité des faits ainsi que des ressources et des charges de l'auteur des faits ;

Le législateur fait obligation aux associations d'aide aux victimes de tenir une comptabilité analytique des sommes ainsi perçues et prescrit un visa du commissaire aux comptes. L'emploi de ces fonds n'est pas déterminé par la loi.

C'est pourquoi en Haute-Saône, nous avons signé une convention d'emploi des fonds au mois de novembre 2023 ayant pour but de prendre en charge financièrement les honoraires des psychologues identifiés dans le département, susceptibles de prendre en charge le trauma des victimes.

La convention relative à l'emploi des fonds de la CC90 a été signée le 9 janvier 2024 visant à mettre en œuvre des appels à projets auprès du tribunal judiciaire, des services de la PJJ, du SPIP, de la gendarmerie nationale ou de la police.

Une convention pour l'emploi des fonds avec le parquet de Montbéliard est à l'étude avec le nouveau procureur de la République récemment installé.

Le conseil d'administration de FVNFC dans sa décision du 4 mars 2024 a décidé de réserver une partie des sommes versées au titre de la contribution citoyenne à un fonds d'urgence pour les victimes et de rémunérer l'association pour les frais de gestion de la mesure. Les fonds de la contribution citoyenne apparaissent aujourd'hui sur des comptes de tiers au passif du bilan de n'entrent pas dans les produits de l'association.

Autres éléments significatifs

Les réserves recommandées par le Ministère de la Justice figurent au compte N° 106880.

Les fonds dédiés transférés par dévolution par l'Association " DISPARITION ESPOIR " en 2005 ont été repris en totalité pour la somme de 6 367,15 euros ainsi que les Fonds dédiés à la radicalisation perçus du FIPD pour la somme totale de 7 500 euros soit une reprise pour l'exercice de 13 867,15 euros.

Faits caractéristiques

Le solde au bilan clos le 31/12/2023 des fonds dédiés ressort à 31 000 Euros.

Ils se composent des éléments suivants :

- Fonds dédiés MSAP FNADT pour 5 000 euros ;
- Fonds dédiés FIPD Belfort pour 14 000 euros ;
- Fonds dédiés MSAP Enédis pour 5 000 euros ;
- et Fonds dédiés PMA CVU pour 7 000 euros

Pour rappel l'association AIAVI a fusionnée avec l'association AVADEM en date du 30/06/2016 avec effet rétroactif au 01/01/2016.

Les apports avaient été réalisés à la valeur comptable et avaient été retraduits au niveau des capitaux propres par une augmentation de 38 996,71 Euros.

L'Association bénéficie de mise à disposition gratuite de locaux, d'une ligne téléphonique et peut utiliser un photocopieur lors de ses permanences :

- à la Maison France Services de Sochaux :

le 3ème mercredi matin de chaque mois sur rendez-vous.

- au C.C.A.S de Valentigney:

le mardi après-midi.

- au Pôle Administratif à Audincourt:

8 avenue Aristide Briand - Salle 4

le jeudi après-midi

- au siège à Montbéliard:

15 rue de la Petite Hollande

le vendredi après-midi

+ permanence téléphonique le mercredi de 14h à 17h.

Reprise de l'antenne à Vesoul AAV depuis 07/2013, donc permanences sur le département de la Haute-Saône :

- au C.C.A.S d'Héricourt:

le 4ème mercredi matin de chaque mois sur rendez-vous.

- au Pont d'accueil municipal " Le BOCAL " à Lure:

12 rue Anatole France

le 4ème mercredi de chaque mois de 14h à 17h sur rendez-vous.

- au local de Vesoul:

1 rue Paul Petitclerc

le mercredi de 9h à 12h 30 et de 14h à 14h 30 (sans rendez-vous);

le vendredi de 9h à 12h 30 et de 14 à 17h 30 (sur rendez-vous / 1er et 1ème vendredi du mois).

- Au " Toi ' Services " à Gray:

2 rue de Lorraine

le 4ème vendredi du mois de 9h à 12h et de 13h à 16h sur rendez-vous.

- à la maison des permanences de Luxeuil les Bains:

Maison du citoyen le 3ème vendredi du mois de 9h à 12h;

Espace Charles de Gaulle le 3ème vendredi du mois de 9h à 12h et de 13h à 16h.

- Permanences hebdomadaires BAVI:

Tribunal Judiciaire de Vesoul

le lundi de 9h à 12h;

le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30;

le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Faits caractéristiques

- Permanence 2 fois par mois à l'UMJAV (Unité Médico Judiciaire d'Aides aux Victimes) de l'hôpital de Vesoul

Reprise de l'antenne à Belfort AAV90 en 2016 , donc permanences sur le département du Territoire de Belfort :

- Bureau d'aide aux victimes :

Tribunal Judiciaire de Belfort

le mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Dans les locaux de FS Valdoie :

le lundi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h sur rendez-vous.

Ouverture de la MSAP Montbéliard sur l'exercice 2016, cette unité ayant été labellisée France Services en novembre 2019

Ouverture de la MSAP Sochaux en juin 2018, cette unité ayant été labellisée France Services en novembre 2019

Conflit Ukraine :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 avait impacté l'ensemble de l'économie mondiale. Elle s'est poursuivie sur l'année 2023.

Ces événements, par leurs natures et multiples conséquences possibles à court et moyen terme, constituent encore une source potentielle de risque et d'incertitude forte.

Pour l'Association France Victimes NFC, compte tenu de son activité, les risques directs restent limités.

Les risques indirects économiques, financiers, politiques, géopolitiques pourraient quant à eux avoir des impacts au même titre que pour l'ensemble des acteurs économiques en général. L'Association France Victimes NFC ne peut à ce jour évaluer les conséquences indirectes de la crise en Ukraine sur son activité. Ils dépendront fortement de l'évolution de la nature du conflit.

A la date de l'arrêté des comptes, l'Association France Victimes NFC estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 484			5 484
Immobilisations incorporelles	5 484			5 484
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 978	1 902		13 880
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 651	10 924	2 180	77 394
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	80 629	12 826	2 180	91 275
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	20 000			20 000
- Prêts et autres immobilisations financières	390			1 106
Immobilisations financières	20 390			21 106
ACTIF IMMOBILISE	106 503	12 826	2 180	117 864

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 826		12 826
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		12 826		12 826
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 180		2 180
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 180		2 180

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 010	474		5 484
Immobilisations incorporelles	5 010	474		5 484
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 420	2 625		8 044
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 058	11 277	1 886	60 028
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	56 478	13 902	1 886	68 072
ACTIF IMMOBILISE	61 487	14 376	1 886	73 556

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 24 994 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 106		1 106
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 154	6 154	
Autres	17 503	17 503	
Charges constatées d'avance	230	230	
Total	24 994	23 888	1 106
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures a etabli Altav Interventions 2023	1 690
Produits à recevoir OPCO Prise en charge formations	2 228
Interets courus a recev. Intérêts Comptes à terme	2 514
Total	6 432

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	211 553	88 719			300 271
Report à Nouveau	20 824				20 824
Excédent ou déficit de l'exercice	88 719	-88 719	55 680		55 680
Situation nette	321 095		55 680		376 775
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	321 095		55 680		376 775

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	83 927	23 830	7 300		100 457
Total	83 927	23 830	7 300		100 457
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		23 830	7 300		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 216 427 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	5 784	5 784		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 531	20 531		
Dettes fiscales et sociales	74 324	74 324		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	84 745	84 745		
Produits constatés d'avance	31 043	31 043		
Total	216 427	216 427		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	18 375			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues Honoraires	6 480
Provision congés payés	27 135
Provision charges soc sur CP	10 854
Charges Fiscales sur CP	504
Total	44 973

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance Antivirus GMTECH	230		
Total	230		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatees avance Subv PJJ 10/12e	31 043		
Total	31 043		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Les honoraires du Commissaire aux comptes se sont élevés à 5 160 euros pour l'exercice.

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		310 766	319 352			630 118
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						630 118

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 128	2 702
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	9 128	2 702
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	32	91
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	32	91
Résultat financier	9 096	2 611

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791102 - Aides ASP FS 25200 Mtb	32 432	
791104 - Aides ASP FS 25600 Sochaux	28 699	
791105 - Aides ASP MONTBELIARD	18 693	
791200 - Transfert charges formations	2 228	
	82 051	
Total	82 051	

Charges et Produits exceptionnels

Éléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Avoir EDF n-1 non reçu	30	
Aides ASP 2022		22 053
Subventions FIPD 2022		6 250
Subventions FIPD 2021		7 500
TOTAL	30	35 803

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Frais de déménagement	2 784	
Indemnité de résiliation Avenir Bureautique (Photoc)	1 003	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	295	
TOTAL	4 082	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 19 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2	6	8	5
Employés	1	4	5	5
Ouvriers		2	2	1
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi		4	4	3
Total	3	16	19	14

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 16 865 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 16 865 euros

Description de la méthode comptable:

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 29 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP).

Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évaluation des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;

- Actualiser ces valeurs à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP)

- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation)

Le calcul est effectué par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.